



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

Déclaration Force Ouvrière
CT central des préfectures du 22 juillet 2013

Monsieur le Secrétaire Général,

Pour la deuxième fois, le CT central des préfectures est appelé à donner son avis sur le projet de création, à titre expérimental, de plateformes interdépartementales pour l'instruction des dossiers de naturalisation.

Les organisations syndicales ont, le 8 juillet, voté unanimement contre ce projet, compte-tenu de la précipitation de l'administration et de l'absence de réponses à nombre de questions pratiques, au premier rang desquelles celle de savoir si les futures plateformes seront en mesure de fonctionner au début septembre, compte-tenu des contraintes que cela implique en matière d'effectifs opérationnel et d'immobilier notamment.

Le guide des procédures que vous nous avez communiqué en vue de la réunion d'aujourd'hui conforte l'analyse que nous avons à Force Ouvrière. Sous prétexte de rigueur budgétaire, le ministère de l'Intérieur entend vider les préfectures de l'essentiel de leurs missions et de leurs effectifs. Après les plateformes CHORUS, c'est toute la mission d'instruction des demandes de naturalisation qui va partir vers des plateformes interdépartementales. Demain ce seront d'autres missions tout aussi essentielles pour fonder la légitimité des préfectures et des préfets de département qui prendront le même chemin, avec les CNI – passeports et peut-être le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des collectivités locales si on suit les préconisations du PMMS sur la constitution de pôles régionaux d'expertise.

Le préfet de département gardera au moins formellement la maîtrise des décisions sur les naturalisations, sur proposition d'un autre préfet, parfois de département. Si les préfectures de département ne doivent plus avoir d'ETP sur cette mission, comment les cabinets des préfets auront-ils les moyens d'organiser les cérémonies de remises de décret de naturalisation ? En prenant des agents dans d'autres services déjà exsangues ? Ce genre de cérémonie prend du temps à organiser et exige un minimum de maîtrise des procédures d'acquisition de la nationalité française. Comment feront les agents d'accueil pour accompagner les usagers dans la constitution des dossiers pour ceux qui ne maîtrisant pas Internet ? Encore des tâches et du stress en plus pour ces collègues en sus des transferts de charges qu'ils subissent dans les préfectures où en raison de leurs maigres effectifs, les guichets cartes grises et autres n'ouvrent plus que sur la demi-journée ou sont fermés certains jours.

Voilà encore une mesure prise pour transcrire dans les préfectures la politique d'austérité et la MAP au détriment du service public et des fonctionnaires. Force Ouvrière ne la cautionnera pas, pas plus qu'elle ne l'a validée lors du CT du 8 juillet.

Nous demandons au moins que, même dans le cadre de l'expérimentation, les préfectures de département gardent des effectifs à hauteur des tâches résiduelles qu'elles garderont.

Nous avons par ailleurs pris connaissance des décisions du CIMAP du 17 juillet dernier. Le statu quo préconisé sur la carte des services départementaux de l'Etat ne nous rassure pas, surtout quand rien n'est dit sur les perspectives pour les préfectures et leur travail en commun avec les directions départementales interministérielles. Le statu quo alors que vous nous avez annoncé que les schémas d'emplois dans les préfectures et les sous-préfectures vont continuer à se réduire en 2014 et 2015 risque fort de se traduire par d'autres amputations des missions préfectorales et des services rendus par l'Etat au niveau de ses administrations départementales.

Dans ce contexte, l'absence de décision, pour le moment, quant au réseau des sous-préfectures ne peut dissiper nos inquiétudes, surtout lorsqu'on voit poindre des projets d'implantations territoriales de l'Etat qui amalgameraient les sous-préfectures avec d'autres administrations, sans que nous puissions en percevoir la cohérence.

Toutes ces réflexions ne lèvent en rien l'inquiétude de nos collègues. Ceux-ci sont toujours contraints de faire plus avec moins de moyen, mais avec toujours autant d'inquiétude quant à leur avenir et sans que le ministère ne donne du sens à leur action.

Force Ouvrière restera vigilante sur les suites qui seront données aux décisions du CIMAP.

